



EDITORIAL



La crise sanitaire nous a contraint à une longue période de silence et même si l'épidémie est toujours là, nous reprenons le fil de nos informations. Notre dernier numéro date de janvier 2020. Depuis, les élections municipales sont passées, nous saluons les nouveaux Correspondants-Défense qui ont été élus à cette occasion. Ce numéro de rentrée essaie de combler le vide de cette période si exceptionnelle et balaye la vie des armées sur le semestre écoulé. L'actualité récente montre combien nos forces armées, durement éprouvées en Afrique, sont engagées à l'extérieur comme à l'intérieur. Votre mission de relai d'information auprès de nos concitoyens sur le plan local n'en prend que plus de relief.

Un courriel a été adressé à votre mairie pour recenser le collège de nos correspondants pour cette nouvelle mandature. N'oubliez pas d'y répondre si ce n'est déjà fait. Nous comptons reprendre un rythme normal de publication et nous sommes toujours prêts à recevoir vos réactions et suggestions.

Lieutenant-colonel (H) Gérard NOURY

UN NOUVEL ADJOINT A LA DMD

Pendant l'été la Délégation Militaire Départementale des Yvelines a reçu le renfort d'un nouvel adjoint, l'adjudant Nicolas RIOUX.

Sous-officier direct engagé en 2007 puis affecté au 42eme RT à Laval jusqu'à sa dissolution en 2011. A rejoint le 40eme régiment de transmissions en 2011.



Chef de station réseau de zone et sous-officier adjoint en section de raccordement.

Chef de station commutation au Tchad et au Liban.

Adjudant depuis mai 2019.

Muté à la DMD des Yvelines depuis le 17 aout 2020 en qualité d'adjoint du DMDa.

SOMMAIRE

- 1 Editorial , Un nouvel adjoint à la DMD
- 2,3 Mise en place SNU dans les Yvelines
- 4 Les missions d'intérêt général (SNU)
- 5 L'opération Résilience
- 5 Disparition de Loïc Conquer
- 6 Littérature militaire – Informations pratiques
- 7/8 Annexes : Plaquette SNU

Mise en place du service national universel (SNU) dans les Yvelines

Suspendue pour cause de Covid 19, la présentation ci-dessous reste d'actualité dans son principe et des lieux désignés.

Le SNU est un dispositif interministériel, piloté par le ministère de l'Éducation Nationale. Dans les Yvelines, le chef de projet est Mme Duprat, adjoint au directeur administratif des services de l'éducation nationale (DASEN). Le Service National Universel (SNU) se met en place dans tous les départements.

Rappel des étapes clés du SNU : Phases 1 et 2 obligatoires à terme et phase 3 facultative. Pour l'instant, l'ensemble du dispositif est facultatif et devrait devenir universel à partir de 2027.



Phase 1 : séjour de cohésion : (dans un autre département)

Quoi ? 2 semaines autour de 7 thématiques : activités physiques et de cohésion, autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits, Citoyenneté et institutions nationales et européennes, culture et patrimoine, découverte de l'engagement, défense, sécurité et résilience nationales, développement durable et transition écologique et solidaire (les armées interviennent spécifiquement dans le cadre d'une Journée Défense et Mémoire).

Objectifs : accroître la cohésion et la résilience de la Nation en développant une culture de l'engagement, garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge, renforcer l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel, valoriser les territoires, leurs dynamiques et leur patrimoine culturel et naturel.

Quand ? Le séjour a été organisé du 22/06 au 3/07/2020 (en internat).

Qui ? 750 jeunes de 16 ans des Yvelines seront sélectionnés et réaliseront le séjour de cohésion hors du département (*les cohortes doivent représenter la diversité des situations et des profils des jeunes à l'échelle du département*).

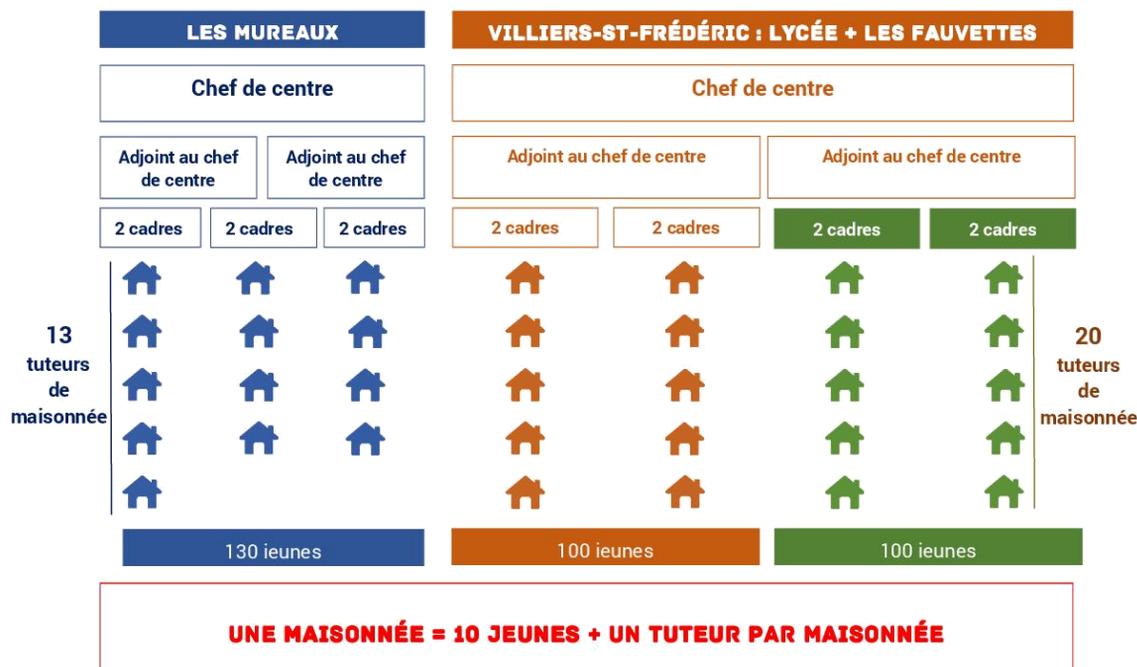
En parallèle, les Yvelines devaient accueillir **310 jeunes d'autres départements**. Ainsi, 2 centres SNU seront activés à partir de structures existantes et disponibles : le campus des Mureaux et le lycée Viollet-le-Duc avec le centre les Fauvettes à Villiers-St-Frédéric.

Les jeunes volontaires peuvent s'inscrire sur le site <https://www.snu.gouv.fr>



Mise en place du service national universel dans les Yvelines (suite)

Quel encadrement ?



Le besoin en tuteurs est important (profil BAFA, équivalent ou expérience militaire).

Candidatures : <http://acver.fr/snu78>

Pour les phases 2 et 3, les structures ou collectivités pourront proposer des missions d'intérêt général. Les structures ou collectivités souhaitant proposer des missions perlées ou ponctuelles sont invitées à déposer leurs offres de missions sur la plateforme numérique www.snu-miq.fr.

MIG : C'est quoi ?

La Mission d'Intérêt Général vise à développer la culture de l'engagement ainsi qu'à renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes. La mission d'intérêt général constitue un service rendu à la nation. Comme pour le séjour de cohésion, des adaptations pourront être mises en place pour les volontaires en situation de handicap.

Elle constitue une étape déterminante du dispositif pour renforcer le suivi et l'accompagnement des jeunes. Sa préparation commence dès le séjour de cohésion, dont elle prolonge les apports pédagogiques et les dynamiques collectives. Les missions sont notamment présentées dans le cadre de la mise en œuvre de la thématique « découverte de l'engagement ». Cette préparation peut également s'appuyer sur des « forums de l'engagement », organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires, notamment en service civique, ou de réservistes. Elle peut également se traduire par des actions en faveur de l'intérêt général notamment portées par le monde associatif auxquelles participeraient les volontaires pendant le séjour de cohésion. Elle se poursuit après ce séjour au travers d'événements dédiés organisés par les départements de résidence des volontaires.

Chaque mission doit correspondre à **un engagement minimum de 12 jours consécutifs ou 84 heures réparties au cours de l'année suivant le séjour de cohésion**. Elle doit s'inscrire dans une des neuf thématiques suivantes :

défense et mémoire, sécurité, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté.



Les missions d'intérêt général du SNU

Les missions d'intérêt général peuvent s'effectuer selon quatre modalités différentes :

- **mission perlée**: un ou plusieurs volontaires apportent leur concours régulier à une structure locale chargée de service au public, comme les clubs sportifs, les services de pompiers, les EPHAD, etc. ;
- **mission ponctuelle** : un ou plusieurs volontaires apportent leur concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine, des missions en faveur de l'environnement, auprès de personnes démunies, etc. ;
- **projet collectif** : Un ou plusieurs volontaires poursuivent un projet autonome d'intérêt général accompagnés par une structure d'intermédiation spécialisée. Les volontaires réalisant un projet collectif seront accompagnés par une structure identifiée.
- **préparation et formation en vue d'un engagement volontaire en phase 3** : certaines missions nécessitent un temps de formation, par exemple les missions dans le domaine de la sécurité civile ou auprès de publics vulnérables.

Les structures d'accueil pouvant proposer des missions sont, pour partie, identiques aux organismes éligibles à l'accueil de volontaires en service civique. Ainsi, peuvent proposer des missions :

Les associations loi 1901 proposant des missions au service de l'intérêt général sur les thématiques définies ;

Les personnes morales de droit public : les services de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ;

Les établissements de santé privés d'intérêt collectif ;

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) publics et associatifs ;

Les Armées, les services de police, de gendarmerie et de sécurité civile ;

Les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées.

Le choix se fait sur le site www.snu-miq.fr Le volontariat est la base du dispositif concernant le choix de la Mission d'Intérêt Général. Après contact la validation du choix est contracté au CIRFA de référence.



Lieutenant de vaisseau (H) Marcel FARGE

OPÉRATION RÉSILIENCE

L'opération résilience, décidée par le Président de la République, sur proposition de la ministre des Armées et du chef d'état-major des armées, a été lancée le 25 mars 2020. Cette mission a pour but de soutenir les populations tout en aidant les services publics afin de faire face à l'épidémie en métropole et en outre-mer.

Ainsi la Marine Nationale a pu basculer rapidement de missions opérationnelles vers des missions de service public. Ce fut le cas dès la mi-mars 2020 où deux navires militaires ont apporté une aide logistique et sanitaire à l'Outre-mer : le Mistral et le Dixmude, porte-hélicoptères disposant à bord de véritables hôpitaux embarqués

et dotés chacun de deux blocs opératoires et de soixante-neuf lits médicalisés. Le Mistral a rejoint le sud de l'Océan Indien vers la Réunion et Mayotte où la situation sanitaire était préoccupante. Parallèlement, le Dixmude opérait une mission similaire dans l'Atlantique, vers les Antilles et la Guyane.

De son côté l'Armée de l'air a mis à disposition des A400M et Transal C160 pour l'acheminement de masques. Un A330 a permis le transport de malades de zones sous tension vers des hôpitaux moins saturés.

Les hélicoptères de l'Armée de terre et de la Gendarmerie ont procédé à des évacuations sanitaires.

En outre le service de santé des Armées a joué un rôle considérable en déployant un élément sanitaire de réanimation à Mulhouse, permettant ainsi de soulager les hôpitaux de la région Grand-Est complètement saturés au plus fort de la crise.

Ces opérations ont été conduites et organisées sous l'autorité du Chef d'état-major des armées, le général François Lecointre depuis le centre de planification et de conduite des opérations à Balard (Paris XV^e arrondissement).



Hôpital de campagne déployé par le Service de Santé des Armées à Mulhouse

Commandant (H) Jean-Pierre LATREILLE

Disparition d'un réserviste yvelinois remarquable

Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Grande peine à vous annoncer le décès de notre camarade Loïc CONQUER, survenu le dimanche 16 février 2020 lors d'un accident d'avion. Quatre personnes sont décédées, en fin de matinée, dans l'accident d'un petit avion de tourisme à Creissels sur le causse du Larzac, au sud de Millau en Aveyron.

Le 29 février, plus de 700 personnes étaient présentes à la cérémonie religieuse en l'église Saint Martin de Saint Remy-les-Chevreuse pour son éloge funèbre d'une grande intensité.

Accompagné et porté par des jeunes réservistes du 24 RI de réserve, stationné dans les Yvelines, les honneurs lui ont été rendus.



De nombreuses personnalités étaient présentes, dont monseigneur l'évêque aux Armées, les présidents nationaux d'associations et des ordres nationaux. 300 personnes étaient encore présentes au cimetière, pour la mise en terre très simple de l'endroit réservé.

Il a été inhumé dans le Carré militaire du cimetière de la commune eu égard à sa qualité exceptionnelle de réserviste actif dans laquelle son engagement était total. Ses longues missions récentes en Afghanistan dans le cadre des opérations extérieures (OPEX) en étaient le témoin.

Ses engagements culturels religieux militaires et associatifs étaient nombreux. Il accompagnait et organisait à Lourdes les transports de militaires invalides entre autres activités caritatives et associatives.

Loïc Conquer venait de prendre sa retraite. Il laisse sa femme, ses parents, ainsi que ses 4 enfants majeurs, une famille soudée et croyante. Son fils aîné, prêtre portant la mission chrétienne au Cambodge a célébré la messe funèbre.

Sa disparition laisse un grand vide.



Lieutenant de vaisseau (H) Marcel FARGE

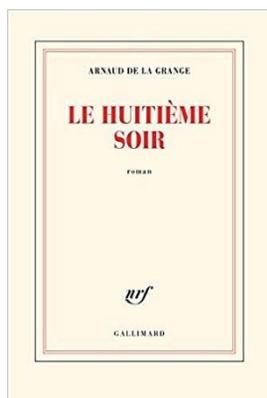
Littérature militaire - Publications



« Sécurité en Côte d'Ivoire: les menaces hybrides »
Jacob Etienne

La sécurité en Côte d'Ivoire demande de faire face à ce qui est qualifié de « guerre hybride » parce que les désordres engendrés sont multiformes, inconstants donc difficiles à prévoir et à maîtriser. C'est cette problématique qui est développée dans cet ouvrage

Ed. L'Harmattan 232 p, 24,50 €



«Le Huitième soir »
Arnaud de la Grange

La bataille de Dien Bien Phu vue de l'intérieur par un jeune lieutenant. Le décor de la guerre est ici une toile de fond mais l'essentiel est l'homme qui se livre avec ses doutes, ses passions, ses contradictions et toute l'histoire de sa vie au moment où ses jours sont comptés.

Prix Erwan Bergot 2019.

Ed. Gallimard 15 €

Informations pratiques



Revue disponibles par abonnement

- Armées d'Aujourd'hui
- Terre Information Magazine
- Air Actualités
- Cols Bleus
- Marine

ECPAD - Service abonnements
2 à 8 route du Fort
94 205 Ivry sur Seine Cedex
Tél : 01 49 60 52 44

Prochaines dates à retenirDates à ne pas oublier :

- o **Attention ! La réunion des correspondants Défense prévue le 13 octobre 2020 est annulée en raison de la crise sanitaire.**
- o Journées de la réserve militaire du 12 octobre au 12 novembre 2020.

Expositions :

- o **Mémoires de guerre. (Photographies de Philippe Poulpique)**
Musée de l'Armée – Paris – Esplanade des Invalides
Du samedi 19 septembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021
Ouverture de 18 h à 18 h, accès avec le billet du musée.
- o **Comme en 40 ... l'année 1940, riche en événements, est un épisode décisif de l'histoire de France.**
Musée de l'Armée – Paris – Esplanade des Invalides
Du jeudi 17 septembre 2020 au dimanche 10 janvier 2021
Ouverture de 10 h à 18 h (nocturne le mardi jusqu'à 21 h)
14 € (gratuit pour les moins de 18 ans)

Rappel de quelques adresses

Délégation Militaire Départementale des Yvelines (DMD)
BP 70269 - 78002 VERSAILLES Cedex
Tél : 01 30 97 54 16 – Fax : 01 30 97 52 79
CICODE : dmd78-cicode.contact.fct@def.gouv.fr
Objet : CICODE
Tel Permanence : 01 30 97 53 87 Lundi 9H00/16H00

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG)
Caserne d'Artois
9 ter rue Edouard Lefebvre - 78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 50 15 02 - Fax : 01 39 02 28 22

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) - bureaux Terre, Air et Marine
7 rue des Chantiers - 78000 Versailles
Tél : 01 39 25 92 00 / 01 39 25 92 14 - Fax : 01 39 25 92 10

Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie (CIR.GEND) :
121 Boulevard Diderot - 75012 PARIS
Tél : 01 53 17 32 10 - Fax : 01 53 17 32 29

Etablissement du Service National d'Île de France (ESN) et Centre du Service National de Versailles (CSN) :
Caserne d'Artois
9 rue Edouard Lefebvre - 78000 Versailles
Tél : 01 30 97 54 64/01 30 97 55 18
Adresse postale : GSBdD Versailles
Etablissement du Service National Île de France
CS 10702 - 78013 VERSAILLES CEDEX

Association des Officiers de Réserve et des Réservistes des Yvelines (AORY)
39 rue des Chantiers – 78000 VERSAILLES
Site web : www.aor78.com
Site d'information soutien aux soldats : www.asafrance.fr

Directeur de la publication : lieutenant-colonel Frédéric FEUILLÂTRE
Rédacteur en chef : lieutenant-colonel (H) Gérard NOURY

L'INSTANT DÉFENSE 78

CELLULE INFORMATION DES CORRESPONDANTS DÉFENSE - DMD78 - BP 70269 - 78002 VERSAILLES CEDEX
Tél. 01 30 97 53 87 - Fax 01 30 97 52 79

Annexes



LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

S'INFORMER - S'INSCRIRE - S'ENGAGER

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE SNU



L'ENGAGEMENT

À l'issue de sa mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer à la création d'une société fraternelle et d'entraide. Ces différentes opportunités d'engagement civil ou militaire intégreront les formes de volontariat existantes, comme l'actuel Service civique.

POUR QUI ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.

DURÉE ?

De 3 mois à 1 an.

LES MISSIONS ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, etc., et concernent des secteurs très variés : la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, etc.



**À partir du 1^{er} février,
retrouvez toutes les informations utiles
et inscrivez-vous directement sur**

snu.gouv.fr

LE SÉJOUR DE COHÉSION

Le SNU offre à chaque jeune l'occasion de découvrir un autre territoire. C'est également une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.

Toutes vos questions

Où vais-je habiter ?

Au sein d'une maisonnée dans des centres de cohésion installés dans des internats publics ou des centres de vacances.

Les filles et les garçons sont-ils séparés ?

Oui, les dortoirs ne sont pas mixtes.

Tout seul ?

Non, avec 10 personnes de ton âge, venant d'horizons différents.

Pourrai-je garder mon portable ?

Il est interdit le jour pendant les activités.

Comment serai-je habillé ?

Nous allons te fournir une tenue que tu pourras conserver.

Quel encadrement ?

Des adultes expérimentés dans l'encadrement des adolescents et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils sont en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils de maisonnées. Le centre est dirigé par un directeur, un conseiller éducatif, un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.

Comment commencera ma journée ?

La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante La Marseillaise.

Que vais-je apprendre ?

Des activités pratiques et des mises en situation sont organisées autour de temps collectifs, comme l'initiation au Code de la route, la formation aux premiers secours, etc.

Qui s'occupe des travaux courants du centre ?

Tous les jeunes participent aux services du centre (repas, nettoyage, gestion des déchets ménagers, organisations des activités, etc.).

Et pour un jeune en situation de handicap ?

Le SNU est inclusif et universel. Des aménagements sont mis en place au cas par cas afin de permettre la participation de tous.

LA MISSION D'INTERÊT GÉNÉRAL

Dès le séjour de cohésion, les missions sont présentées et préparées dans le module Découverte de l'engagement et dans la vie quotidienne des maisonnées, au sein desquelles les jeunes peuvent élaborer un projet collectif. Cette préparation peut également s'appuyer sur des forums, organisés pendant le séjour de cohésion, ainsi que sur l'intervention de jeunes bénévoles et volontaires. Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectuera une mission d'intérêt général.



Quels domaines ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.



Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.



Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou 2 semaines hors temps scolaire.



Des exemples ?

Participation à l'animation dans une structure pour personnes âgées, contribution à un chantier de restauration du patrimoine, à l'organisation d'un événement culturel ou sportif, etc.



Et après ?

La structure d'accueil remettra à l'appel un certificat lors d'une cérémonie en préfecture.



Bonus

Un accès en ligne à des cours de Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.